



RAPPORT D'**O**RIENTATION **B**UDGETAIRE 2019 **(R.O.B 2019)**

Présentation en séance du Conseil Municipal du 27 février 2019

Sommaire

Préambule

1	Calendrier de l'exercice budgétaire.....	4
2	Le contexte.....	5
2.1	Contexte mondial.....	5
2.2	Contexte national.....	5
2.3	Contexte local	6
2.4	Contexte local à Rémire-Montjoly	9
3	La situation de la collectivité.....	14
3.1	Les ressources de Rémire-Montjoly	14
3.2	Des dépenses contraignantes.....	17
4	Les orientations budgétaires	29
4.1	La stratégie politique.....	29
4.2	La stratégie financière	32

Préambule

Mesdames, Messieurs les conseillers,

Je rappelle que le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'appuie, désormais, depuis la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, sur **le rapport d'orientation budgétaire (ROB)**.

Le DOB, qui constitue une étape incontournable avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3500 habitants et plus, doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la Collectivité mais aussi sur les orientations stratégiques et budgétaires. Sa tenue doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise, notamment pour les communes de plus de 10 000 habitants, que le rapport d'orientation budgétaire, doit présenter les orientations budgétaires sur les évolutions prévisionnelles dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de l'encours de la dette mais aussi l'évolution prévisionnelle des niveaux d'épargne et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de Budget. En outre, il doit également comporter les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée du travail.

Enfin, L'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP 2018-2022), prévoit qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité doit présenter ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de la section de fonctionnement, l'évolution du besoin de financement annuel et éventuellement, le cas échéant, l'évolution de la capacité de désendettement si elle dépassait en 2016 le plafond national de référence.

Je rappelle que depuis l'exercice budgétaire 2016, la stratégie financière de la Collectivité est axée sur les quatre objectifs suivants :

- Une pression fiscale maîtrisée
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement
- La restauration de l'épargne de gestion
- Une maîtrise du volume d'investissement en l'adaptant à notre capacité budgétaire et financière

Le présent rapport va s'appuyer sur le contexte, et les éléments de conjonctures, dans lesquels s'inscrit ce débat d'orientation budgétaire avant d'exposer les orientations qui auront à impacter le Budget Primitif 2019.

1 Calendrier de l'exercice budgétaire

31 décembre 2018	Clôture de l'exercice budgétaire 2018.
31 décembre 2018	Date limite de vote des décisions modificatives en investissement.
21 janvier 2019	Date limite d'adoption d'une décision modificative pour la section de fonctionnement.
1er janvier 2019 au 31 janvier 2019	C'est la journée complémentaire. Cette journée complémentaire constitue une période d'un mois (le mois de janvier), au cours duquel la collectivité peut mandater sur l'exercice 2018 des dépenses de fonctionnement ayant fait l'objet d'un service fait en 2018 mais pour lesquelles les factures n'avaient pas été reçues avant le 31 décembre.
31 janvier 2019	Date limite de mandatement dépenses et d'émission des titres de recettes de la section de fonctionnement des opérations réelles et d'ordre budgétaire de l'exercice 2018.
15 avril 2019	Date limite du vote du budget primitif 2019 après organisation du débat d'orientations budgétaires.
1er juin 2019	Date limite de transmission du compte de gestion 2018, établi par le Comptable Public, à l'ordonnateur.
30 juin 2019	Date limite d'arrêté du compte administratif 2018 et du compte de gestion 2018.
15 juillet 2019	Date limite de transmission du compte administratif 2018 au représentant de l'Etat dans le département.
31 décembre 2019	Clôture de l'exercice budgétaire 2019.

2 Le contexte

2.1 Contexte mondial

Selon le fonds Monétaire International (FMI), la croissance mondiale, estimée à 3,7% en 2018, devrait retomber à 3,5% en 2019 avant de sensiblement remonter à 3,6% en 2020. Cette évolution de la croissance, qui reste robuste, s'explique par un ralentissement de la croissance des pays avancés, des pays émergents et des pays en développement mais aussi par l'impact des mesures commerciales sur la Chine et les autres pays asiatiques. Les risques pesant sur la croissance augmentent : tensions commerciales, durcissement des conditions financières, changement climatique et hausse des inégalités.

Dans les pays avancés, la croissance devrait retomber à 2,3% en 2018, à 2% en 2019 et à 1,7% en 2020 en raison des prévisions à la baisse pour la zone euro.

Plus précisément, la croissance dans la zone euro devrait ralentir pour passer de 1,8% en 2018 à 1,6% en 2019 et à 1,7% en 2020 en raison d'une de plusieurs facteurs dans certains pays comme l'Allemagne, l'Italie et la France.

L'inflation mondiale reste modérée mais sa montée pourrait entraîner un relèvement des taux d'intérêt par les banques centrales et ralentir la croissance. Dans la zone euro, l'inflation devrait se situer à 1,8% en 2018 et à 1,6% en 2019 mais reste toujours inférieure à l'objectif de 2% fixé par la Banque Centrale Européenne (BCE) jusqu'à fin 2021. Cet objectif permet de garantir un niveau de croissance performant en zone euro.

Afin d'améliorer la situation mondiale, le FMI recommande une coopération entre les pays pour atténuer les tensions commerciales et prendre des mesures aujourd'hui pour se préparer à des ralentissements à venir.

2.2 Contexte national

Dans la loi de finances pour 2019, l'Etat prévoit une croissance de la France de l'ordre de 1,7% en 2018 et en 2019. Le FMI prévoit une croissance de la France plus faible de 1,5% en 2018 et 2019 en raison des répercussions négatives du mouvement des gilets jaunes.

Le taux de chômage en France, selon les données de l'INSEE, devrait s'établir à 9,1% de la population active en 2018. En France métropolitaine, il est stable à 8,8% de la population active.

L'inflation a augmenté pour s'établir en moyenne sur l'ensemble de l'année 2018 à 1,8% après avoir été de 1% en 2017. Elle devrait se situer à 1,5% en 2019.

Après avoir été de 2,7% du PIB en 2017, l'Etat anticipe une hausse du déficit public qui devrait passer de 2,6% du PIB en 2018 à 2,8% en 2019.

Le gouvernement prévoit une augmentation du niveau de la dette publique. Le ratio d'endettement des administrations publiques devrait passer de 98,7% du PIB en 2018 à 98,6% du PIB en 2019.

2.3 Contexte local

2.3.1 La Loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP 2018-2022) : Rappel des principes fondamentaux

Dans le cadre de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018 - 2022, les collectivités territoriales devront s'engager à réduire leurs dépenses de 13 Md€ autour de l'objectif de maîtrise de la dépense publique et de diminution du déficit public pour les années 2018 à 2022.

Depuis 2018, pour les 322 collectivités locales dont le budget principal est supérieur à 60 M€, une contractualisation financière définissant une trajectoire d'évolution des dépenses de fonctionnement a été scellée avec l'Etat.

Cette démarche remplace la logique de baisse des dotations qui se traduisait par le prélèvement au titre de la contribution au redressement des finances publiques sur la dotation globale de fonctionnement de 2014 à 2017.

Ces contrats ont pour objet de fixer l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, du besoin de financement et le cas échéant de la capacité de désendettement.

L'objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales est fixé à 1,2% sur la base des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2017 dans le LPFP 2018-2022. Pour une base 100 en 2017, l'évolution se définit ainsi :

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement	101,2	102,4	103,6	104,9	106,2

D'autre part, leur besoin de financement devrait être diminué de 2,6 Md€ par an.

La péréquation verticale devrait continuer d'être abondée par l'Etat sur la période de 2018 à 2022 mais son enveloppe devrait diminuer au détriment de la péréquation horizontale entre les collectivités laquelle devrait augmenter progressivement.

2.3.2 Loi de finances pour 2019 : Dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80% des ménages

Instauré dans la loi de finances pour 2018, l'Etat va poursuivre la deuxième phase du dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80% des ménages afin de leur redonner du pouvoir d'achat estimé à plus de 400 € en 2019. Après une baisse de 30% en 2018, elle sera de 65% en 2019

et cette taxe serait totalement supprimée à horizon 2020. **Pour Rémire-Montjoly, le dégrèvement a concerné 60% des contribuables au lieu de 80%.**

Les collectivités continuent de percevoir les éventuelles augmentations de taux ou de modifications d'abattements supportées par les contribuables.

Les bases nettes d'imposition ne sont pas amputées et le champ de vote du taux n'est pas réduit, cela ne devrait donc pas entraîner de perte d'autonomie fiscale pour les collectivités concernées. Ce dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80% des ménages a coûté à l'Etat 3,2 Md€ en 2018 et 3,8 Md€ en 2019 pour un total de 6,6 Md€.

Après la mise en œuvre de la deuxième tranche du dégrèvement de la taxe d'habitation en 2019, l'Etat souhaite désormais supprimer intégralement cette taxe d'ici la fin du quinquennat à travers la réforme de la fiscalité locale planifiée pour le printemps 2019. Deux scénarii sont envisagés en vue de compenser cette perte de ressources de 26,3 Md€ pour le bloc communal :

- Compensation via le transfert du taux de la taxe foncière du département combiné au transfert d'une partie d'impôt national (TVA ou CSG)
- Compensation réalisée uniquement via le transfert d'une partie d'un impôt national.

2.3.3 Loi « égalité réelle outre-mer » : L'octroi de mer

Conformément à la loi « égalité réelle outre-mer », la Collectivité Territoriale de Guyane va poursuivre la rétrocession aux communes de Guyane, en 3 ans, des 27 M€ d'octroi de mer. D'autant plus que l'Etat compensera au centime près la totalité de cette rétrocession prévue dans la LF 2019. Le transfert se fait par tiers, 9 M€ en 2017, 18 M€ en 2018 et 27 M€ à compter de 2019, et sera réparti entre les communes au prorata de leur population. Après avoir perçu 786 K€ en 2017 et 1,572M€ en 2018, la commune de Rémire-Montjoly devrait percevoir 2,358 M€ à ce titre en 2019.

2.3.4 Plan d'urgence et accords pour la Guyane : Construction des écoles

Dans le cadre du Plan d'urgence et accords pour la Guyane, l'Etat a porté de 10 M€ à 15M€ par an pendant 10 ans la dotation aux communes de la Guyane pour la construction des écoles, ce qui porte le total de la dotation à 150 M€.

2.3.5 Loi de finances pour 2019 : Dotation globale de fonctionnement

En 2019, la dotation globale de fonctionnement des communes et des départements est stabilisée à hauteur de 26,95 Md€. Elle sera répartie, au niveau du bloc communal, en fonction des dynamiques de population et de richesses avec un renforcement de la péréquation horizontale en faveur des collectivités les plus fragiles.

L'objectif de compensation de la contribution au redressement des finances publiques disparaît.

2.3.6 Loi de finances pour 2019 : Dotation de solidarité urbaine (DSU)

Conformément à sa volonté de renforcer la péréquation verticale, l'enveloppe de la dotation de solidarité urbaine augmentera de 90 M€ par rapport à 2018 pour atteindre 2,291 Md€ en 2019.

2.3.7 Loi de finances pour 2019 : Dotation de solidarité rurale (DSR)

En 2019, l'enveloppe de la dotation de solidarité rurale augmentera de 90 M€ par rapport à 2018 pour s'établir à 1,602 Md€.

2.3.8 Loi de finances pour 2019 : Dotation d'Aménagement des Communes d'Outre-Mer (DACOM)

En 2018, cette dotation, qui concerne seulement les 5 communes d'outre-Mer, devrait évoluer de +6,86%. Concernant la Guyane, elle devrait passer de 21,30 M€ en 2017 à 24,40 M€ en 2018, soit une augmentation de près de 14,56%.

2.3.9 Loi de finances pour 2019 : Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Elle est en augmentation par rapport à 2018 et devrait dépasser les 1Md€ en 2019.

2.3.10 Loi de finances pour 2019 : Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

L'Etat poursuivra son soutien à l'investissement local par la pérennisation la dotation de soutien à l'investissement pour un montant de 0,570M€ en 2019.

D'autres dispositifs de soutien à l'investissement local sont mis en œuvre en 2019 en sus de la DSIL et du DETR pour le bloc communal, on peut citer la dotation la politique de la ville (DPV) pour laquelle l'enveloppe s'élève à 150 M€.

2.3.11 Loi de finances pour 2019 : Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

L'enveloppe du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est stabilisée à 1Md€ en 2019.

2.3.12 Loi de finances pour 2019 : Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

Son enveloppe devrait connaître une hausse en 2019 due à la reprise de l'investissement des collectivités locales et devrait atteindre plus de 5,65Md€. Son taux qui est similaire à celui appliqué en 2018, est maintenu à 16,404%. D'autre part, les dépenses de fonctionnement pour l'entretien de la voirie et des bâtiments publics restent toujours éligibles à ce fonds. Par ailleurs, l'automatisation du FCTVA est reporté au 1^{er} janvier 2020 au lieu de 2019.

2.3.13 Loi de finances pour 2019 : Revalorisation des bases fiscales

Depuis 2018, leur revalorisation est définie sur la base de l'inflation constatée et non prévisionnelle. L'inflation a été en moyenne de 2,2% en 2018, les bases fiscales devraient probablement être revalorisées de 2,2% en 2019.

2.4 Contexte local à Rémire-Montjoly

2.4.1 Contexte financier

Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressource, instauré en 2011 par la réforme de la taxe professionnelle et prélevé sur la fiscalité locale, a entraîné une perte importante de recettes fiscales pour la Collectivité.

En effet, Il a non seulement entraîné une diminution des recettes des taxes directes locales de plus de 55% mais il a aussi engendré un déficit de fonctionnement, situation inédite pour Rémire-Montjoly depuis des décennies.

D'autre part, la mise en œuvre de la réforme de la taxe professionnelle et du prélèvement du FNGIR, stabilisé aujourd'hui à 2,102 M€, a eu pour conséquence, pour la Collectivité, indépendamment de sa volonté, d'augmenter mécaniquement les taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la foncière non bâtie qui sont respectivement passés de 8% à 19,22% pour la TH, de 15,56% à 19,87% pour la TFNB sans bénéfice financière pour la Collectivité mais en rajoutant de la pression fiscale sur ses habitants.

Malgré une stratégie volontariste qui a toujours été de maintenir une pression fiscale contenue, et en raison des difficultés engendrées par la baisse importante de ses recettes dues au prélèvement du FNGIR et à la baisse des dotations de l'Etat, la Collectivité a dû se résoudre à augmenter le taux d'imposition des taxes directes locales en 2015 et en 2017 de façon significative afin de compenser cette perte de recettes.

Aujourd'hui, par la stratégie mise en place de maîtrise des dépenses de fonctionnement et des mesures financières et fiscales, la situation financière de la Collectivité est redevenue saine ce qui permet d'envisager un programme d'investissement plus ambitieux et en adéquation avec les besoins de la population de Rémire-Montjoly.

Par ailleurs, la réforme de la taxe d'habitation, mise en place en 2018 par le gouvernement actuel, est censé entrainer un dégrèvement progressif de cette taxe pour 80% des contribuables pour les années 2018 à 2020. Pour Rémire-Montjoly, cela ne représente que 60% des contribuables qui ont eu un dégrèvement de leur contribution en y incluant les exonérations en 2018. Cela signifie que 40% de ses administrés ont payé intégralement la TH sur cet exercice à un taux de 28,60% ce qui est relativement important au regard du niveau national de 20%.

Contrairement aux nombreuses communes qui ont profité de cette réforme pour augmenter leur taux de TH, la Collectivité a maintenu ses taux d'imposition en 2018 conformément à son engagement politique de conserver une fiscalité basse.

La suppression de la TH, annoncée par l'ETAT à l'horizon 2020, aura un impact favorable sur nos contribuables puisque 40% devraient en bénéficier mais cela entraînera toutefois un effet défavorable pour la Collectivité qui risque, d'une part, de ne plus bénéficier du pouvoir de voter le taux de TH mais d'autre part, de ne plus tirer avantage de l'évolution dynamique des bases fiscales qui permet à la Collectivité de maintenir une fiscalité basse. Parallèlement, un système de péréquation comme le FNGIR serait probablement mis en œuvre, prélevé sur les communes les plus riches au bénéfice des communes les plus pauvres, ce qui n'est jamais à l'avantage de la commune de Rémire-Montjoly.

2.4.2 Evolution démographique de la population

La population légale de la commune de Rémire-Montjoly en vigueur au 1^{er} janvier 2019 est la population recensée au 1^{er} janvier 2016. Elle est de 26 170 habitants répartis de la façon suivante :

- 25 711 habitants relèvent de la population municipale
- 459 habitants relèvent de la population comptée à part
-

Population légale de Rémire-Montjoly en vigueur du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2019

Année	2013		2014		2015		2016		2017		2018		2019	
Population légale	19 691	2,2%	20 314	3,2%	21 100	3,9%	22 078	4,6%	22 260	0,8%	24 459	9,9%	26 170	7,0%

La population de la Commune en vigueur entre le 1^{er} janvier 2018 et le 1^{er} janvier 2019 a cru de presque 7%, soit une hausse de 1711 habitants. Depuis 2010, la croissance annuelle moyenne de la population de Rémire-Montjoly est de 4,9%.

Population municipal de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) entre 2010 et 2016

	Populations municipales au 1er Janvier 2016	Populations municipales au 1er Janvier 2010	Evolution 2011 -2016 (en nbre h)	Evolution 2011 -2016 (%)	Taux d'évolution annuel moyen 2010 2016 (%)
Guyane	269 352	229 040	40 312	17,6%	2,7%
CA du Centre Littoral	137 964	117 600	20 364	17,3%	2,7%
Cayenne	60 580	55 753	4 827	8,7%	1,4%
Macouria	12 804	9 640	3 164	32,8%	4,8%
Matoury	32 440	28 110	4 330	15,4%	2,4%
Montsinéry-Tonnegrande	2 530	2 217	313	14,1%	2,2%
Rémire-Montjoly	25 711	19 279	6 432	33,4%	4,9%
Roura	3 899	2 601	1 298	49,9%	7,0%

2.4.3 Analyse des équilibres financiers de l'exercice 2017

ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX					
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate		Ratios de structure	Moyenne de la strate
			OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT		
24 920	1 119	1 528	TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	en % des produits	
24 834	1 116	1 461	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF		
6 395	287	613	dont : Impôts Locaux	25,66	40,12
10 716	481	116	Autres impôts et taxes	43,00	7,61
4 618	207	198	Dotations globales de fonctionnement	18,53	12,94
22 509	1 011	1 403	TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	en % des charges	
21 764	978	1 283	CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF		
11 362	510	761	dont : Charges de personnel	50,47	54,21
5 066	228	277	Achats et charges externes	22,51	19,76
139	6	37	Charges financières	0,62	2,67
1 508	68	64	Contingents	6,70	4,53
3 386	152	107	Subventions versées	15,04	7,63
2 410	108	125	RESULTAT COMPTABLE = A - B = R		
			OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
5 647	254	477	TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	en % des ressources	
0	0	90	dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées	0,00	18,82
3 259	146	58	Subventions reçues	57,70	12,09
476	21	35	FCTVA	8,42	7,29
0	0	0	Retour de biens affectés, concédés, ...	0,00	0,00
6 100	274	488	TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D	en % des emplois	
4 518	203	323	dont : Dépenses d'équipement	74,06	66,21
1 480	66	105	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	24,26	21,47
0	0	3	Charges à répartir	0,00	0,58
0	0	0	Immobilisations affectées, concédées, ...	0,00	0,05
453	20	11	Besoin ou capacité de financement résiduel de la section d'investissement = D - C		
0	0	0	+ Solde des opérations pour le compte de tiers		
453	20	11	= Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E		
1 957	88	113	Résultat d'ensemble = R - E		
			AUTOFINANCEMENT	en % des prod. de fonct.	
3 239	145	201	Excédent brut de fonctionnement	13,00	13,18
3 070	138	178	Capacité d'autofinancement = CAF	12,32	11,62
1 590	71	73	CAF nette du remboursement en capital des emprunts	6,38	4,76
			ENDETTEMENT	en % des prod. de fonct.	
4 805	216	1 063	Encours total de la dette au 31 décembre N	19,28	69,61
4 805	216	1 047	Encours des dettes bancaires et assimilées	19,28	68,56
4 805	216	1 031	Encours des dettes bancaires net de l'aide du fonds de soutien pour la sortie des emprunts toxiques	19,28	67,51
1 619	73	135	Annuité de la dette	6,50	8,80
5 242	235	221	FONDS DE ROULEMENT		

ELEMENTS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

Les bases imposées et les réductions (exonérations, abattements) accordées sur délibérations

Bases nettes imposées au profit de la commune			Taxe	Réductions de base accordées sur délibérations		
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate		En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
16 507	742	1 410	Taxe d'habitation (y compris THLV)	9 718	437	191
18 583	835	1 423	Taxe foncière sur les propriétés bâties	0	0	1
476	21	6	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0	0	0
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	-	-	-
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0	0	0

Les taux et les produits de la fiscalité directe locale

Produits des impôts locaux			Taxe	Taux voté	Taux moyen de la strate
4 721	212	281	Taxe d'habitation (y compris THLV)	28,60 %	19,95 %
3 710	167	329	Taxe foncière sur les propriétés bâties	19,96 %	23,10 %
115	5	3	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	24,26 %	54,25 %
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,00 %	0,00 %
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0,00 %	0,00 %

Les produits des impôts de répartition

Produits des impôts de répartition			Taxe		
0	0	0	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	-	-
0	0	0	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	-	-
0	0	0	Taxe sur les surfaces commerciales	-	-

3 La situation de la collectivité

La situation financière et organisationnelle des années précédentes de la Collectivité a permis de faire des préconisations.

3.1 Les ressources de Rémire-Montjoly

3.1.1 La dotation globale de fonctionnement

Le prélèvement de l'Etat au titre de contribution au redressement des finances publiques a entraîné une baisse de la dotation forfaitaire de 129 848 € en 2017, ce qui porte le total prélevé à 0,779 M€ de 2014 à 2017.

Année	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Contribution réelle sur la période 2014-2017	121 780 €	315 587 €	211 762 €	129 848 €	778 977 €

En dépit de cette baisse de la dotation forfaitaire, la dotation globale de fonctionnement reste en hausse et s'est élevée à 4,618 M€ en 2017. Elle est de 207 € par habitant et elle est supérieure à la moyenne des communes de la même strate démographique qui est de 198€ par habitant. Le taux d'autonomie financière représente 81,47% des recettes de fonctionnement contre 87,06% pour la moyenne de la strate.

L'octroi de mer est exclu du panier des recettes éligibles au calcul de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP).

3.1.2 Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

En recul par rapport au montant perçu en 2016, le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) s'est élevé à 0,476 M€ en 2017.

3.1.3 Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

En 2017, la commune de Rémire-Montjoly a perçu 0,588 M€ au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales.

3.1.4 Les recettes de fonctionnement en forte hausse

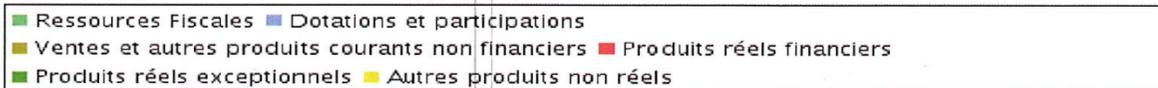
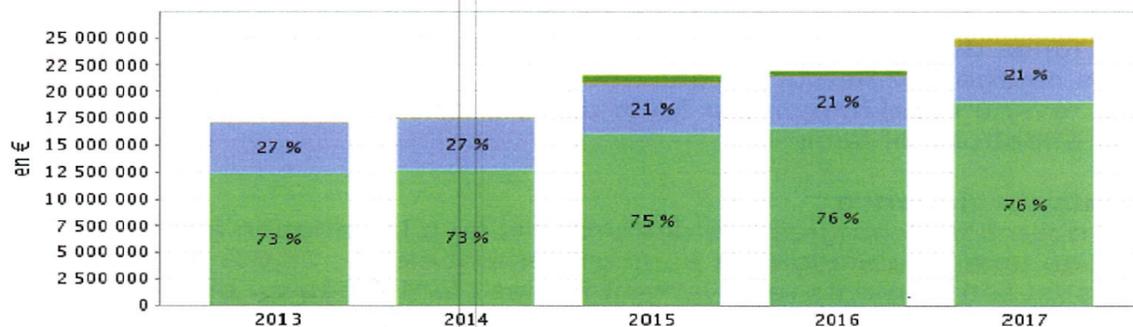
Les recettes de fonctionnement passent de 21,98 M€ en 2016 à 24,92 M€ en 2017, soit une progression de 13%. Elles représentent 1 119€ par habitant alors que la moyenne de la même strate démographique est de 1 528 € par habitant.

Cette progression des recettes de fonctionnement est principalement liée à l'octroi de mer dont les recettes ont augmenté de 11% pour s'établir à 8,03M€, due à la rétrocession de la CTG des 9 Millions d'euros réparties entre les différentes communes de Guyane. À cela s'ajoute les recettes fiscales qui ont permis d'équilibrer le budget.0.9+

En outre, les recettes relatives aux impôts locaux de la collectivité se sont élevées à 6,395 M€ en 2017. Elles représentent 287 €/habitant alors la moyenne de la même strate démographique se situe à 613 €/habitant.

Evolution des recettes de fonctionnement de 2013 à 2017									
Dépenses de fonctionnement en milliers eur	2013	Variation	2014	Variation	2015	Variation	2016	Variation	2017
Impôts locaux	1 900	18,7%	2 256	85,8%	4 191	13,1%	4 742	34,9%	6 395
Autres impôts et taxes	8 498	1,1%	8 592	16,7%	10 027	-0,2%	10 008	7,1%	10 716
Dotations globale de fonctionnement	4 320	0,9%	4 361	-1,5%	4 295	3,2%	4 431	4,2%	4 618
Autres produits	2 402	-4,0%	2 307	31,2%	3 026	-7,4%	2 803	13,8%	3 191
TOTAL	17 120	2%	17 516	23%	21 539	2%	21 984	13%	24 920

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



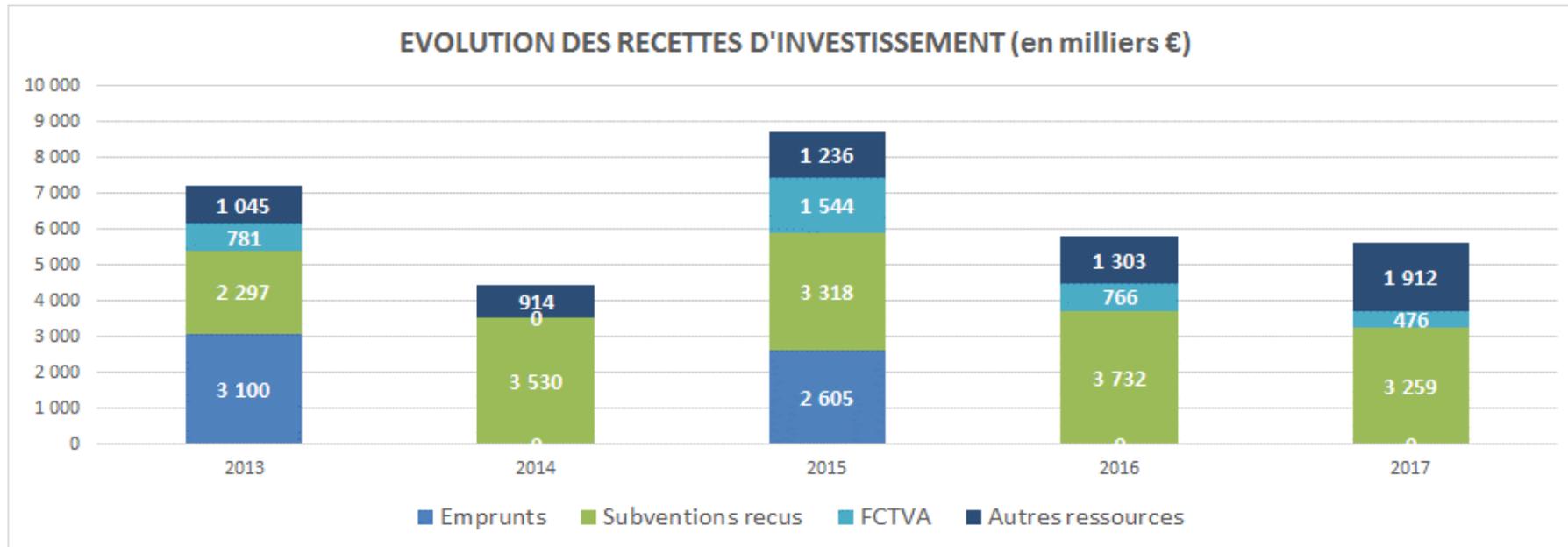
3.1.5 Les ressources d'investissement

Les ressources d'investissement se sont élevées à 5,647 M€ en 2017.

Les différentes subventions reçues se sont élevées à 3,26 M€ sur cet exercice et représentent 152 €/habitants qui est nettement supérieure aux 58€/habitants de la moyenne de la strate démographique.

Par ailleurs, aucun emprunt nouveau n'a été contracté depuis 2015.

Evolution des ressources d'investissement de 2013 à 2017									
Dépenses de fonctionnement en milliers eur	2013	Variation	2014	Variation	2015	Variation	2016	Variation	2017
Emprunts	3 100	0,0%	0	0,0%	2 605	0,0%	0	0,0%	0
Subventions recus	2 297	53,7%	3 530	-6,0%	3 318	12,5%	3 732	-12,7%	3 259
FCTVA	781	-100,0%	0	0,0%	1 544	0,0%	766	0,0%	476
Autres ressources	1 045	-12,5%	914	35,2%	1 236	5,4%	1 303	46,7%	1 912
TOTAL	7 223	-38%	4 444	96%	8 703	-33%	5 801	-3%	5 647



3.2 Des dépenses contraignantes

3.2.1 Les dépenses de fonctionnement

3.2.1.1 Les dépenses de personnel

La masse salariale, qui constitue la principale dépense de fonctionnement, s'est élevée à 11,362 M€ en 2017 ce qui porte son évolution à 1,62%. Sur ces 3 dernières années, elles ont évolué en moyenne par an de 1,2% et apparaissent ainsi contenues. Cela traduit la volonté de la Collectivité de maîtriser ses dépenses de personnel qui représentent 50,47% des dépenses de fonctionnement en 2017. Ce taux est inférieur à celui de la moyenne de la même strate qui se situe à 54,21%.

Il convient de souligner, cependant, que le ratio des dépenses de personnel par habitant qui est de 510 €/habitant au 31/12/2017 à Rémire-Montjoly est bien en deçà de la moyenne de la même strate démographique qui se situe à 761 €/habitant.

Evolution de la masse Salariale 2013 à 2017					
	2013	2014	2015	2016	2017
En milliers d'euros	10 143	10 707	11 087	11 184	11 362
Evolution en %	10,8%	5,6%	3,5%	0,9%	1,6%
Euros par habitant	515	527	525	507	510
Moyenne de strate	636	757	758	755	761
en % des charges	54,69%	54,51%	50,45%	50,36%	50,47%
en % des charges moyenne de la strate	52,81%	55,29%	55,85%	52,95%	54,21%



3.2.1.1.1 Structure des dépenses de personnel en 2017

Les dépenses de personnel se décomposent de la façon suivante en 2017 :

- Les salaires bruts représentent 8,67 M€
- Les charges patronales se sont élevées à 2,69 M€

Le coût des Catégories C représente 78% des charges de personnel pour un effectif qui correspond à 78% des agents occupant un poste permanent.

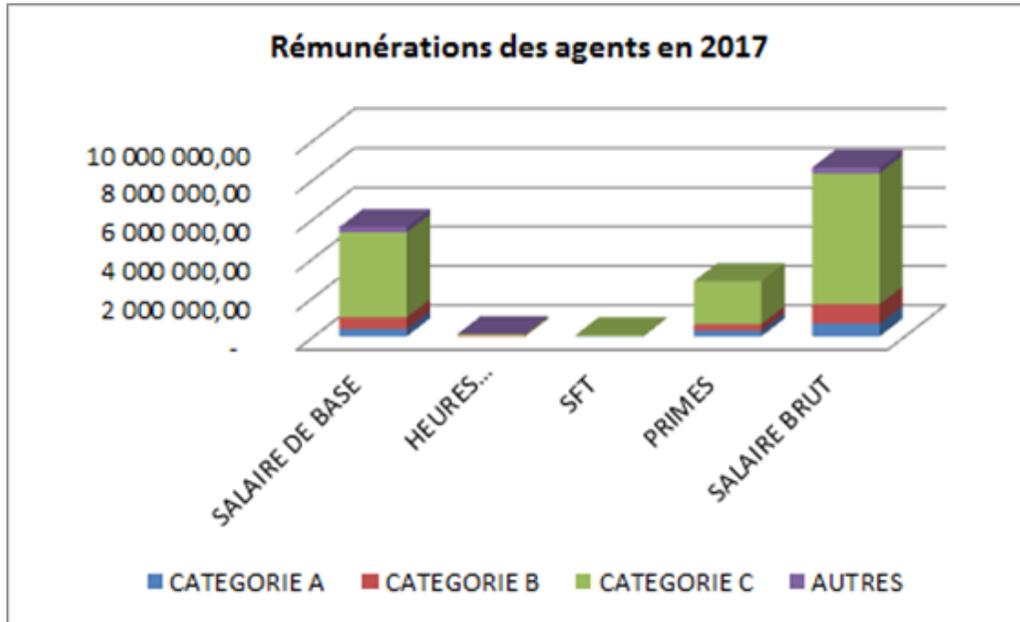
Structure des dépenses de personnel en millions d'euros en 2017			
Catégorie	Salaires Bruts	Charges patronales	TOTAL COÛT
Catégorie A	0,651	0,215	0,866
Catégorie B	0,986	0,260	1,246
Catégorie C	6,670	2,198	8,868
Autres	0,364	0,018	0,382
TOTAL	8,671	2,691	11,362

3.2.1.1.2 Avantages en nature en 2017

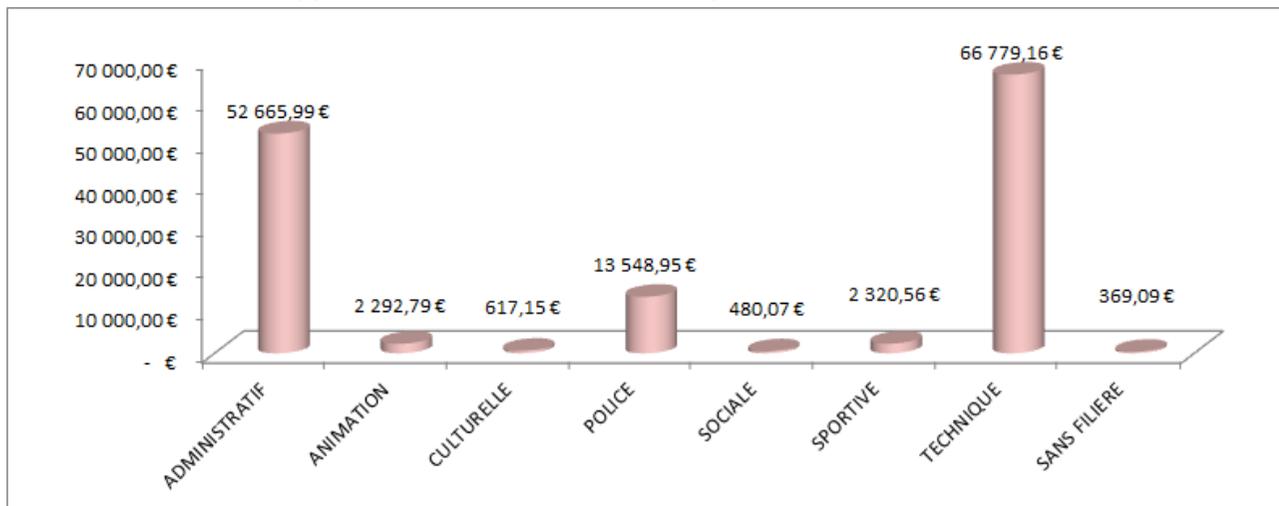
Certains agents disposent d'un logement de fonction accordé pour nécessité et ou utilité de service.

	Nombre
Concessions de logement par nécessité absolue de service (*)	2
Conventions d'occupation précaire avec astreinte (**)	
Total	2

3.2.1.1.3 Rémunération des agents en 2017



3.2.1.1.4 Les heures supplémentaires rémunérés en 2017 par filière



3.2.1.1.5 Structure des effectifs en 2017

L'effectif communal était de 265 agents au 31/12/2017 répartis selon le tableau ci-dessous :

Structure des effectifs 2017				
Catégorie	Nombre d'agents à temps complet	Nombre d'agents à temps partiel	Nombre d'agents à temps non complet	TOTAL
Catégorie A	12			12
Catégorie B	25			25
Catégorie C	226		2	228
Total	263		2	265

Secteur d'activités	2016	2017	Ecart
Administratif	59	60	1
Technique	165	157	-8
Culturel	2	2	0
Sportif	10	10	0
Social	20	20	0
Sécurité	10	10	0
Animation	6	6	0
TOTAL	272	265	-7

3.2.1.1.6 Durée effective du temps de travail dans la commune

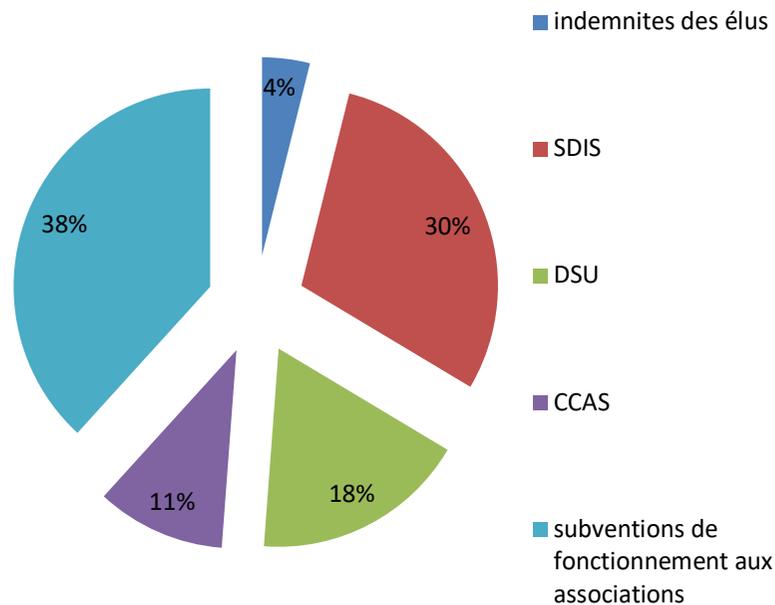
Les agents de la Collectivité doivent accomplir un temps de travail réglementaire de 3

Nombre d'agents en ETP au 31/12/2017	265
Durée hebdomadaire de travail de la collectivité (en heures)	35h00
Jours ouvrés annuels 2017	252
Nombre de jours de congés annuels accordés par la collectivité	25
Décompte annuel (Nombre de jours travaillés dans la collectivité)	227

Les charges de gestion courante se sont élevées à 5,094 M€. Elles se décomposent ainsi :

Autres charges de gestion courante 2017 en milliers d'euros	
Libellé	Montant
indemnités des élus	200
SDIS	1 508
DSU	900
CCAS	540
subventions de fonctionnement aux associations	1 946
TOTAL	5 094

Autres charges de gestion courante 2017

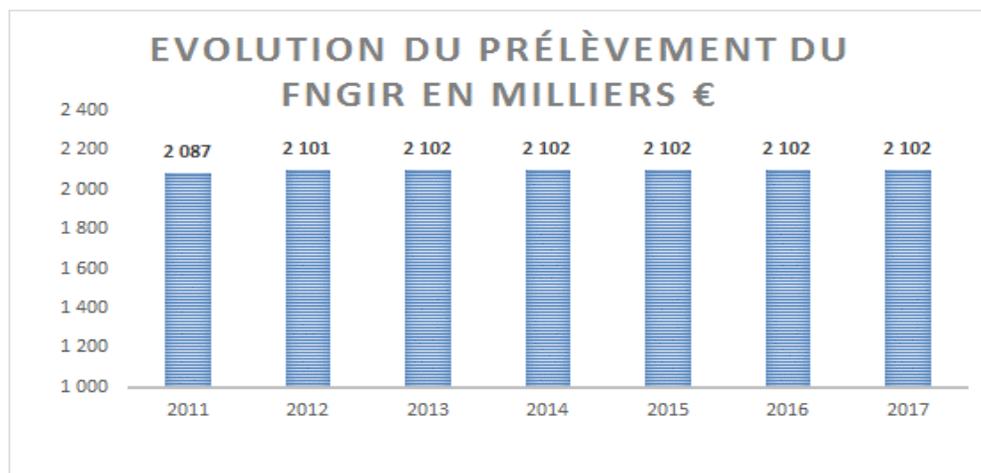


Evolution des charges de gestion courante de 2013 à 2017 (en milliers d'euros)					
	2013	2014	2015	2016	2017
indemnités des élus	170	190	215	210	200
Contingents et participation obligatoire	29	18	18	0	0
SDIS	1 084	1 486	1 500	1 251	1 508
DSU	1 233	1 041	1 778	900	900
CCAS	300	485	500	480	540
Caisse des écoles	0	0	0	0	0
subventions de fonctionnement aux associatio	522	885	1 500	1 555	1 946
Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0
	3 338	4 105	5 511	4 396	5 094

3.2.1.3 Le prélèvement du FNGIR

Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) qui est prélevé sur les recettes fiscales depuis 2011 s'est élevé à 2,102 M€ en 2017. Il est resté stable sur l'exercice 2018.

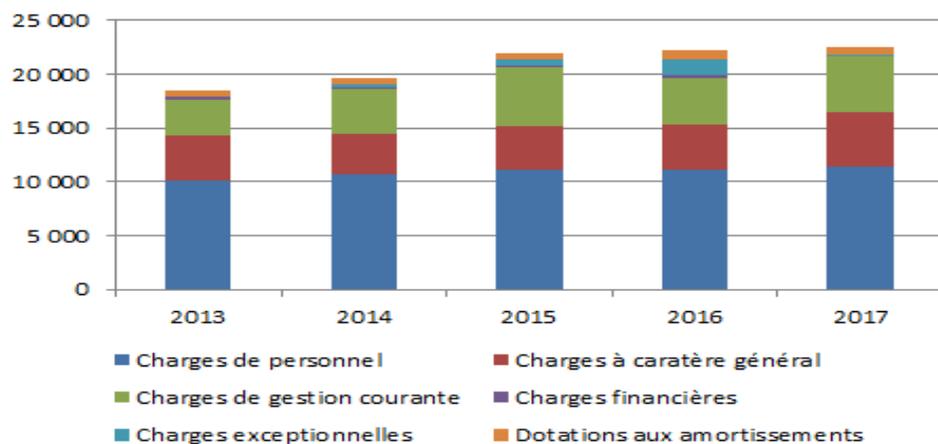
Prélèvement du FNGIR depuis 2011								
en milliers d'euro	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
FNGIR	2 087	2 101	2 102	2 102	2 102	2 102	2 102	14 698
% évolution	0	0,67%	0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	



3.2.1.4 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 22,509 M€ en 2017 et elles ont augmenté de 1,36%. Depuis 2015, leur évolution moyenne est de 1,20% par an. Cela souligne la volonté de la Collectivité de maîtriser ses dépenses fonctionnement. En outre, le ratio de dépenses de fonctionnement par habitant est de 1011 €/habitant qui est en deçà de la moyenne de la strate située à 1 403 €/habitant en 2017.

Evolution des dépenses de fonctionnement de 2013 à 2017					
Dépenses de fonctionnement en milliers euros	2013	2014	2015	2016	2017
Charges de personnel	10 143	10 707	11 087	11 184	11 362
Charges à caractère général	4 200	3 808	4 037	4 115	5 129
Charges de gestion courante	3 338	4 105	5 511	4 396	5 094
Charges financières	158	203	198	182	139
Charges exceptionnelles	97	210	534	1 542	40
Dotations aux amortissements	610	610	610	788	745
euros par habitant	942	967	1 042	1 006	1 011
moyenne de la strate par habitant	1 204	1 369	1 358	1 426	1 403
TOTAL	18 546	19 644	21 977	22 207	22 509



3.2.1.5 La capacité d'autofinancement (CAF)

Depuis 2015, la CAF est en nette progression sous l'effet de la hausse des produits de fonctionnement et de la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour s'établir à 3,069 M€ en 2017. Cela a engendré un impact favorable sur le résultat de fonctionnement qui est redevenu excédentaire de 2,410 M€ sur cet exercice, situation sans précédent depuis 2010, malgré le prélèvement du FNGIR de 2,102 M€.

La CAF nette ou l'épargne nette est également redevenue positive et s'élève à 1,59 M€ en 2017. Elle permet de dégager des ressources propres afin de financer les dépenses d'équipements une fois la dette remboursée. Elle représente en outre 71€/habitant contre 73€/habitant pour la moyenne de la strate démographique.

	2017	2016	2015	2014	2013
Résultat réel	2 410 399,80	-223 209,42	-437 105,64	-2 127 863,53	-1 425 426,18
675 - Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	0,00	0,00	40 619,66	0,00	0,00
676 - Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	26 530,34	0,00	0,00
68 - Dotation aux amortissements et aux provisions	745 416,00	787 726,00	610 041,00	610 041,00	610 041,06
775 - Produit de cession des éléments d'actifs cédés	0,00	0,00	67 150,00	0,00	0,00
777 - Quote-part subventions d'investissement virée au compte de résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78 - Reprise sur amortissements et provisions	85 898,52	0,00	0,00	0,00	0,00
Capacité ou insuffisance d'autofinancement	3 069 917,28	564 516,58	172 935,36	-1 517 822,53	-815 385,12

3.2.2 Les dépenses d'investissement

3.2.2.1 La dette

En l'absence de nouvel emprunt, l'encours total de la dette continue de diminuer pour s'établir à 4,805 M€ au 31/12/2017, ce qui représente 216 €/habitant, inférieur à la moyenne de la strate de 1 063 €/habitant. En outre, la capacité de désendettement de la Commune est deçà de deux années ce qui démontre un endettement peu élevé sur la base de ce critère.

Evolution l'encours de la dette 2013 à 2017					
	2013	2014	2015	2016	2017
En milliers d'euros	8 262	7 537	9 320	6 285	4 805
Euros par habitant	420	371	442	285	216
Moyenne de strate	964	1 100	1 109	1 095	1 063
Niveau d'endettement	48,26%	43,03%	43,27%	28,59%	19,70%
Moyenne française	72,11%	74,91%	74,89%	70,55%	70,55%

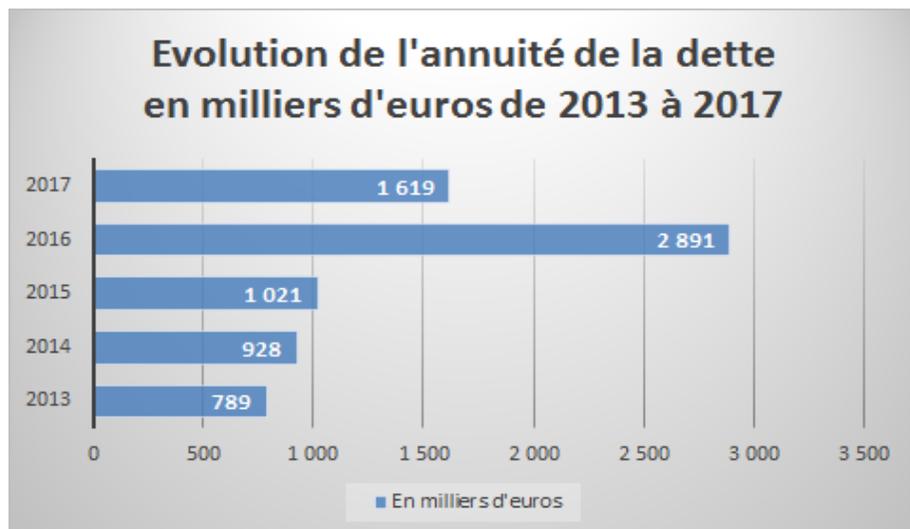
En 2015, la collectivité a contracté des prêts dans le cadre du préfinancement du FCTVA et des subventions européennes et d'Etat à hauteur de 2,605 M€. Ces prêts ont été remboursés en partie sur l'exercice 2016 et ont été totalement soldés sur l'exercice 2017.

L'annuité de la dette s'est élevée à 1,619 M€ en 2017 et ventilée de la manière suivante :

- 1,480 M€ qui correspondent au remboursement du capital de l'annuité de la dette
- 0,139 M€ qui correspondent aux intérêts de la dette

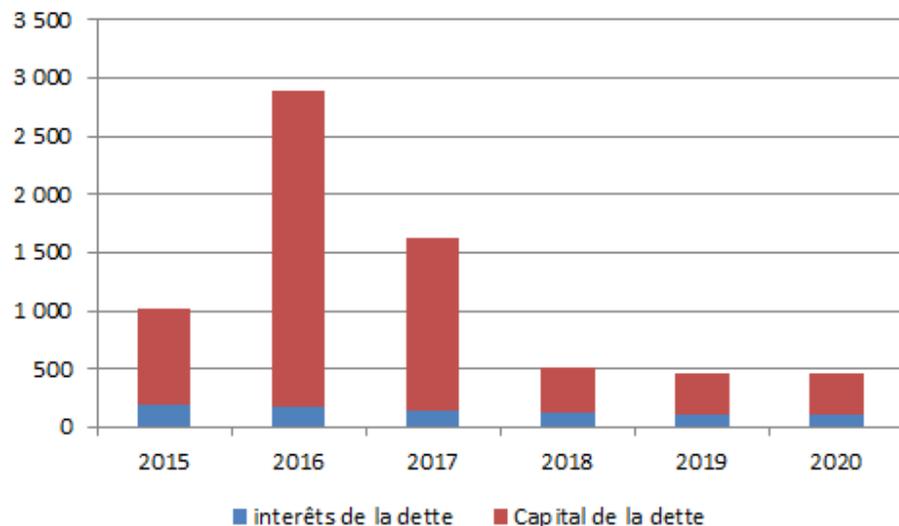
L'annuité de la dette représente 73 € par habitant en 2017 contre 135 € par habitant pour la moyenne de la strate.

Evolution l'annuité de la dette 2013 à 2017					
	2013	2014	2015	2016	2017
En milliers d'euros	789	928	1 021	2 891	1 619
Euros par habitant	40	46	48	131	73
Moyenne de strate	118	134	138	160	135
Taux de charge de la dette	4,61%	5,30%	4,76%	13,15%	6,50%
Moyenne française	8,83%	9,15%	9,32%	10,30%	8,80%



Annuité de la dette de 2015 à 2020						
en milliers d'euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020
intérêts de la dette	198	182	139	121	113	104
Capital de la dette	823	2 709	1 480	389	350	360
Total	1 021	2 891	1 619	510	463	464

Annuité de la dette existante en milliers d'euros



Structure de l'encours de la dette contractée

La dette de la Commune est assise et sécurisée sur des emprunts à taux fixe ce qui est un avantage pour la Collectivité.

Caractéristique de la dette	31/12/2017
Encours de la dette (en milliers d'euros)	4 805
Taux d'intérêt moyen	2,57
Durée résiduelle moyenne	12,7

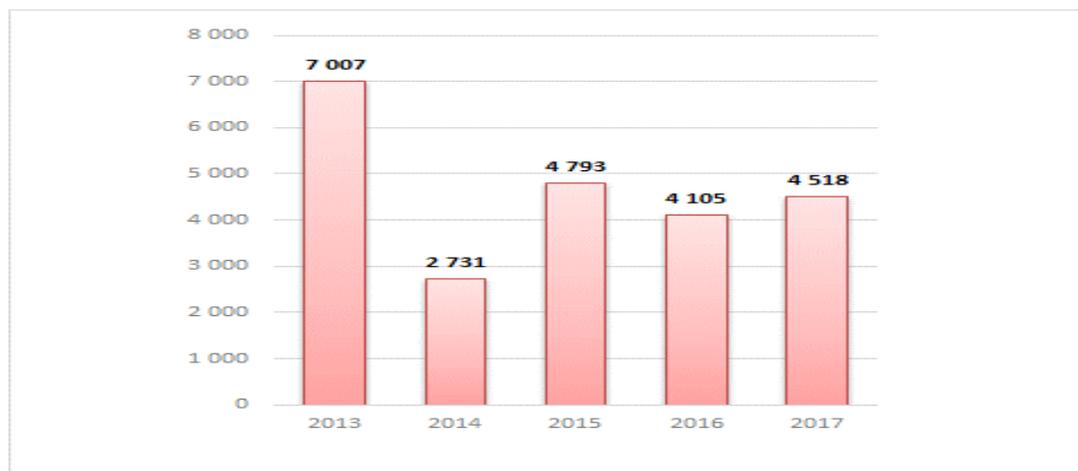
Dettes réparties par prêteur		
Prêteur	Capital Restant Dû (en milliers d'euros)	% du Capital Restant Dû
Caisse Française de Financement Local	46	0,96%
Agence Française de Développement	4 759	99,04%
TOTAL	4 805	100,00%

3.2.2.2 Les immobilisations

Les dépenses d'équipements se sont élevées à 4,518 M€ en 2017.

Evolution des dépenses d'équipement de 2013 à 2017					
	2013	2014	2015	2016	2017
En milliers d'euros	7 007	2 731	4 793	4 105	4 518
Euros par habitant	356	134	227	186	203
Moyenne de strate	387	328	278	273	323
effort d'investissement	40,93%	15,59%	22,32%	16,96%	18,57%
Moyenne française	33%	33%	33%	33%	33%

Sur les 4 derniers exercices, le ratio de dépenses d'investissement par habitant est inférieur à la moyenne de la strate. Cela souligne la volonté de la collectivité de maîtriser ses dépenses d'investissement.



4 Les orientations budgétaires

Depuis 2014, la Collectivité a tenu les engagements qu'elle s'est fixés non seulement en termes de stratégie politique et fiscale mais aussi en matière de stratégie budgétaire et financière en continuant d'apporter un service de qualité à ses habitants dans chacune de ses compétences, tout en maintenant une gestion rigoureuse afin de continuer à mettre en œuvre son Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) et cela malgré une conjoncture financière globale qui n'est pas favorable.

Pout autant, l'année 2019 ne sera pas seulement une année de continuité, elle sera marquée par l'actualisation et l'accélération du programme pluriannuel d'Investissement tout en maintenant la situation fiscale constante et la situation financière saine et pérenne.

Le budget 2019 devrait confirmer nos engagements tenus et le rétablissement de la situation financière de la Collectivité.

4.1 La stratégie politique

La stratégie politique se décline ainsi :

- A) Réduction du déficit en logements sociaux
 - a. Rééquilibrage territorial (Piste tarzan, ZI Dégrad des Cannes, RHI Manguiers)
 - b. Mixité sociale

- B) Priorité à la lutte contre les exclusions par le soutien accordé :
 - a. Aux associations qui agissent pour l'emploi et l'insertion
 - b. À la Régie de Quartier
 - c. Aux actions de prévention en lien avec le DSU

- C) Education-Enfance-Jeunesse-Handicap
 - a. Extension et rénovation des bâtiments scolaires
 - b. Continuité du plan crèche pour de nouvelles places d'accueil
 - c. Accompagnement des associations dédiées à l'accueil de la petite enfance
 - d. Ouverture du point information jeunesse (PIJ)

- D) Action sociale : accompagnement des seniors (CCAS/DSU) :
 - a. Finalisation de la construction et inauguration de la Résidence Soleil
 - b. Continuer les animations en faveur des séniors

- E) Sports : priorité à une politique sportive soutenue
 - a. Intégrer le sport comme un outil d'éducation et de citoyenneté (périscolaire, extrascolaire)
 - b. Soutenir et accompagner les associations sportives de la Commune
 - c. Continuer la réhabilitation des infrastructures sportives

- F) Culture, Tourisme : priorité au développement d'une offre cohérente et rayonnante
 - a. Soutien fort aux associations culturelles
 - b. Ouverture du pôle culturel
 - c. Programmation d'animations culturelles
 - d. Développement de circuits touristiques

- G) Sécurité : Vidéo surveillance (renforcement de l'effectif de la police)

- H) Equipements publics
 - a. Réhabilitation des bâtiments communaux
 - b. Constructions scolaires
 - c. Aménagement de voies publiques
 - d. Amélioration du réseau d'eau pluviale
 - e. Acquisition de moyens d'intervention (véhicules)

Nous devons aussi adhérer aux obligations de la loi Notré dans une politique de mutualisation de moyens avec la CACL. La Commune doit cependant demeurer vigilante pour que cette mutualisation réglementaire soit vertueuse en n'augmentant pas les dépenses communales déduites tout en améliorant le service rendu.

Par ailleurs, les Maires de Guyane et les présidents des EPCI souhaitent mettre en place un syndicat mixte d'énergie en Guyane d'ici la fin de l'année 2019. Ce syndicat dont le sigle est SMEGUY exercerait in fine la compétence d'Autorité Concédante de la distribution publique d'électricité, en lieu et place des collectivités qui en sont membres et représenterait ces dernières.

En devenant ainsi l'Autorité Concédante, elle aurait la possibilité de déléguer au concessionnaire, en l'occurrence EDF, le service public de la distribution de l'électricité par la signature d'un contrat de concession qui précisera les obligations des deux parties et les éventuels investissements à réaliser par EDF.

Ce Syndicat disposerait ainsi de l'ingénierie suffisante afin de mener à bien les différentes opérations d'investissement en matière d'électrification en collaboration étroite avec EDF, les communes et la CTG. Cela permettrait de consommer les subventions d'investissement allouées notamment les fonds FACE qui ne sont pas utilisés faute d'ingénierie suffisante.

Le contrôle du concessionnaire rendra obligation à EDF de verser une redevance dite R1 qui a pour objet de financer les dépenses de fonctionnement du syndicat pour l'accomplissement de ces missions : contrôle de l'exécution de la concession, conseils aux usagers, coordination des travaux du concessionnaire...

La redevance R2, dite d'investissement, sera versée par le concessionnaire en contrepartie des investissements réalisés par les Collectivités qui sont maitresses d'ouvrage sur des installations du réseau ou sur l'éclairage public. Cette redevance sera reversée aux communes membres.

Les communes auront la possibilité de transférer ou de conserver les recettes relatives à la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) dont le montant s'est élevé à 308 152,12 € en 2018 pour Rémire-Montjoly et pour lequel le coefficient est fixé à 6 depuis le 1^{er} janvier 2016.

Enfin, la Collectivité mène actuellement une réflexion sur la réorganisation de la Caisse des Ecoles. Cette réorganisation du périmètre de compétence de cette structure impliquerait probablement le transfert de la restaurant scolaire au Budget Principal au cours de l'exercice 2019. Cela entraînerait aussi un transfert de ses dépenses et de ses recettes ce qui aurait pour incidence d'adopter une décision modificative au cours de l'année 2019.

4.2 La stratégie financière

Dans son Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022, les administrations publiques locales devront contribuer à l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Un nouveau pacte financier a été institué entre l'Etat et les collectivités locales qui devront s'engager à diminuer leurs dépenses de 13 Md€ sur la durée du quinquennat. Parallèlement à cela, leurs dotations ne devraient pas être réduites.

C'est dans ce contexte économique national de maîtrise des dépenses budgétaires et financières dans le cadre du Projet de Loi de Programmation des finances Publiques 2018 – 2022 que la commune de Rémire-Montjoly doit faire face, au prélèvement du FNGIR qui diminue ses recettes fiscales, et à la faiblesse de la péréquation verticale pour les communes de l'Outre-Mer que s'inscrit la stratégie financière de la Collectivité pour la période de 2019 à 2020 dont les objectifs sont :

- Une pression fiscale maîtrisée sur l'ensemble du territoire
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement
- L'optimisation de l'épargne de gestion
- Une maîtrise du volume d'investissement en l'adaptant à notre capacité financière et budgétaire.

4.2.1 Fiscalité : Une pression fiscale contenue et constante

Conformément à nos engagements de maintenir une pression fiscale contenue sur les habitants de Rémire-Montjoly, et cela, malgré le dégrèvement de 65% de la taxe d'habitation prévue dans la LF pour 2019, les taux d'imposition de la fiscalité locale ne devraient pas connaître d'évolution en 2019. Le fait de dégager une CAF tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement et en générant un fonds de roulement pour payer les engagements ne font pas de Rémire-Montjoly une commune riche mais une commune bien gérée. Pour mémoire, les taux votés en 2018 sont définis ainsi :

Libellé	Rémire-Montjoly en 2018
Taux de la taxe d'habitation	28,60%
Taux de la taxe foncière bâtie	19,96%
Taux de la taxe foncière non bâtie	24,26%

Les recettes relatives à la fiscalité locale se sont élevées à 6,836 M€ en 2018 déduction du prélèvement du FNGIR sur ces recettes pour un montant de 2,102 M€.

Concernant l'exercice budgétaire 2019, les dotations annuelles revenant à la Commune n'ont pas encore été notifiées par l'Etat. Elles devraient être garanties à minima sur celles de l'exercice 2018.

Cependant, dans sa loi de finances pour 2019, l'Etat prévoit une revalorisation des bases fiscales de 2,2%. Compte tenu de l'évolution moyenne des bases de 4,9% par an depuis 2013, l'hypothèse retenue d'élargissement des bases fiscales est de 2,8%, ce qui devrait permettre d'améliorer les recettes relatives aux impôts locaux de 5% cette année à taux constant.

De 2018 à 2020, les recettes de fonctionnement pourraient progresser de 1,57% par an en moyenne sur la base des hypothèses d'évolution suivantes :

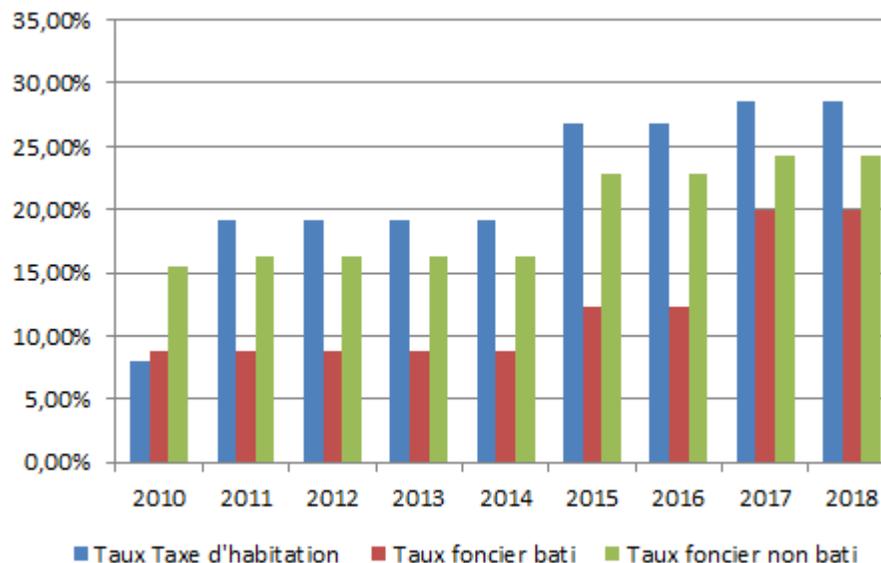
- Maintien des taux des taxes directes locales
- Croissance des recettes fiscales de 1,17% par an
- Progression des recettes relatives aux impôts locaux de 5% par an en raison d'un effet base de 2,8% par an et d'une revalorisation des bases de 2,2% résultant de la hausse de l'inflation
- Augmentation des recettes relatives à l'octroi de mer de 828 K€ par l'effet de la rétrocession par la CTG des 27 M€ en 2019
- Hausse des recettes relatives aux autres taxes de 1% par an
- Pour les recettes relatives aux dotations et subventions, elles devraient évoluer de 3% par an
- Pour la dotation globale de fonctionnement, une augmentation des recettes de 4% par an est prévue à partir de 2019.
- Une évolution des autres recettes de fonctionnement de 2% par an est envisagée

Les recettes réelles de fonctionnement devraient connaître une augmentation sensible et devraient s'élever à 28,088 M€ en 2019 pour atteindre 28,818M€ en 2020, soit une progression moyenne par an de 1,57%.

Cependant les dépenses de fonctionnement devraient aussi augmenter ce qui impose une rigueur constante dans le suivi budgétaire dès le début de l'exercice, et dans l'attente d'une meilleure lisibilité sur les dotations.

Evolution prévisionnelle des recettes de fonctionnement de 2018 à 2020					
Dépenses de fonctionnement en milliers euros	2018	Variation	2019	Variation	2020
Impôts locaux	6 836	5,0%	7 178	5,0%	7 537
Autres impôts et taxes	14 239	-2,4%	13 897	1,0%	14 033
Dotations globale de fonctionnement	6 062	2,4%	6 210	3,7%	6 441
Autres produits	799	0,5%	803	0,5%	807
TOTAL	27 936	0,5%	28 088	2,6%	28 818

Evolution des taux des taxes directes locales depuis 2010



4.2.2 Une maîtrise des dépenses de fonctionnement

Dans la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018 – 2022, l'Etat prévoit pour les 322 Collectivités dont le budget est supérieur à 60M€, une contractualisation définissant la trajectoire d'évolution des dépenses de fonctionnement dont le taux d'évolution annuelle ne devrait pas dépasser les 1,2%.

229 Collectivités ont été assujetties à ce dispositif et amenées à signer avec l'Etat cet engagement. Notre collectivité n'a pas été assujetti à ces mesures en raison de la taille de son budget qui est en deçà du seuil du déclenchement de ce dispositif, et de la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement.

Cela étant dit, la stratégie de la Collectivité est de poursuivre les efforts fournis pour maîtriser les dépenses de fonctionnement entrepris depuis le début de la mandature tout en améliorant la qualité de la gestion comptable.

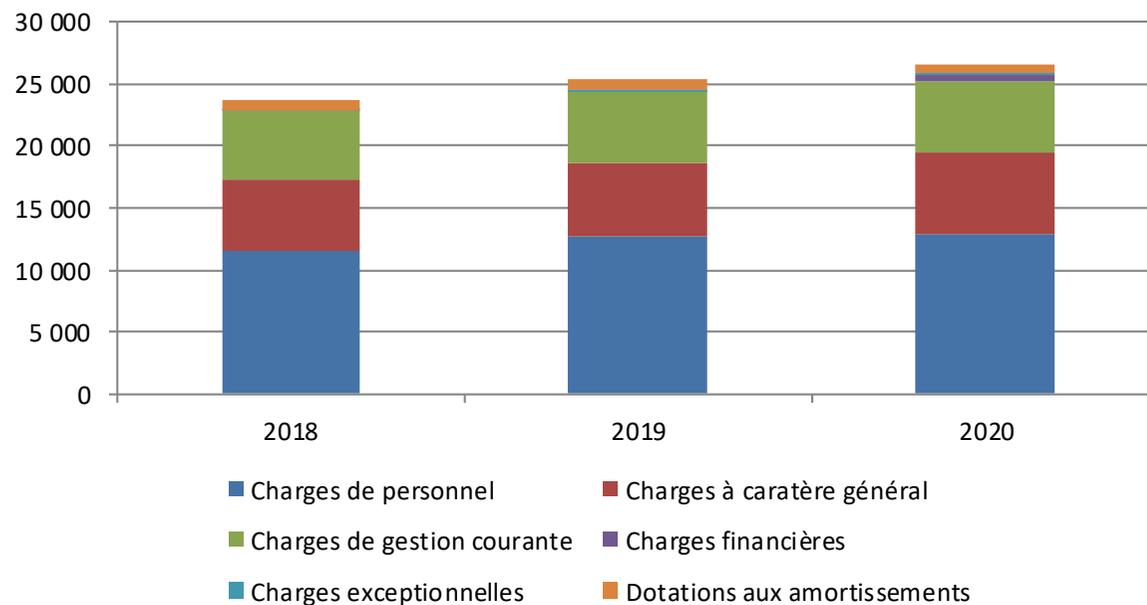
La poursuite de cette rigueur budgétaire et financière ne doit pas se réaliser au détriment des services rendus à la population. La collectivité continuera de proposer un service de pertinent à ses habitants en l'adaptant à leurs besoins dans l'entretien des espaces verts et des bâtiments, des activités de fauchage, et de curage, etc.

La Commune devra poursuivre sa politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement en 2019 en activant les leviers suivants :

- Une meilleure gestion des consommables et des fournitures
- L'optimisation des dépenses d'entretien et de maintenance (entretien des espaces, fauchage, curage, entretien des bâtiments, maintenance)
- L'optimisation de la fonction achat
- Une organisation administrative compétitive et efficiente
- Une transparence financière avec ses créanciers pour obtenir une diminution des coûts
- Une organisation mutualisée des achats des différents services

Evolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement de 2018 à 2020			
En milliers d'euros	2018	2019	2020
Charges de personnel	11 599	12 683	12 937
Charges à caractère général	5 633	5 969	6 587
Charges de gestion courante	5 570	5 655	5 743
Charges financières	121	111	493
Charges exceptionnelles	16	85	85
Dotations aux amortissements	824	824	824
TOTAL	23 763	25 327	26 669

Evolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement de 2018 à 2020



L'évolution des charges de fonctionnement se base sur les hypothèses retenues suivantes :

- Actualisation des charges de personnel de 5,61% par an en moyenne jusqu'en 2020 en raison du renforcement des effectifs dans certains services
- Augmentation des achats et charges externes de 8% par an en raison de l'intégration des dépenses induites des investissements de 2018 à 2020.
- Les participations et subventions devraient évoluer en moyenne 1,54% de 2018 à 2020.
- Les charges exceptionnelles et les dotations aux amortissements devraient rester stables à hauteur de 909K€ par an de 2019 à 2020.

Le total des charges de fonctionnement s'évalue à 25,327 M€ en 2019. Elles devraient évoluer en moyenne de 5,94% sur les deux prochaines années.

4.2.2.1 Evolution prévisionnelle des dépenses de personnel et de la structure des effectifs

Les charges de personnel ont connu une légère augmentation en 2018 et se sont élevées à 11,547 M€. Elles sont passées ainsi de 11,362 M€ en 2017 à 11,547 M€ en 2018, soit une hausse de 1,63%. Cette augmentation des charges de personnel s'explique par le renforcement des effectifs dans certaines filières notamment le recrutement de 5 ATSEM, de 13 agents techniques, de 5 agents administratifs, de 2 animateurs et de 4 policiers.

D'autres part, les avancements de grade et les promotions internes étudiés lors de la commission administrative paritaire en 2018 expliquent en outre l'augmentation des dépenses de personnel.

Structure des dépenses de personnel en millions d'euros en 2018			
Catégorie	Salaires Brut	Charges patronales	TOTAL COÛT
Catégorie A	0,689	0,227	0,916
Catégorie B	1,037	0,273	1,310
Catégorie C	6,985	2,302	9,287
Autres	0,032	0,002	0,034
TOTAL	8,743	2,804	11,547

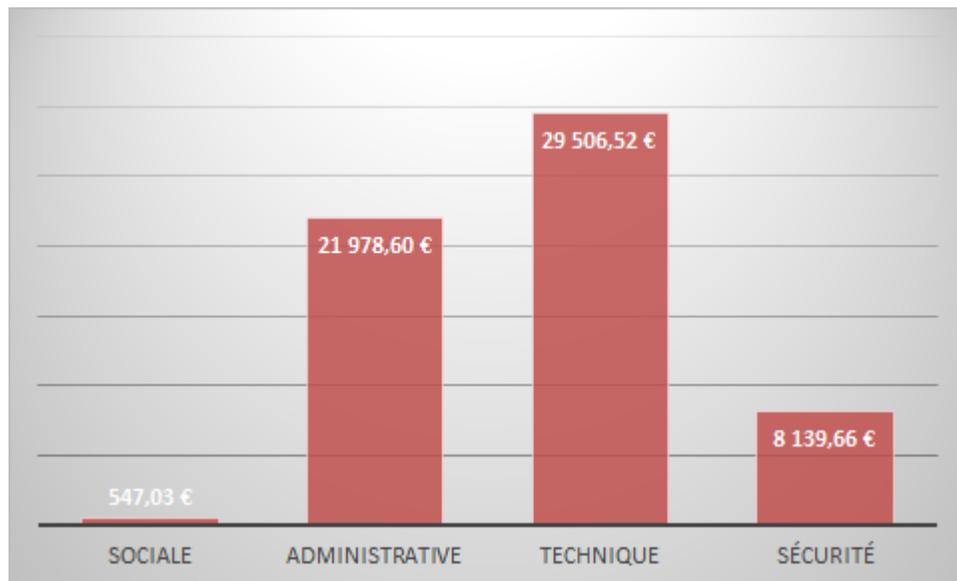
La Commune a compté au 31/12/2018, 290 agents alors que l'effectif était de 265 agents en 2017. La structure des effectifs en 2018 se présente comme suit :

Structure des effectifs 2018				
Catégorie	Nombre d'agents à temps complet	Nombre d'agents à temps partiel	Nombre d'agents à temps non complet	TOTAL
Catégorie A	14			14
Catégorie B	27			27
Catégorie C	247		2	249
Total	288		2	290

La structure des effectifs en fonction du statut : 12 stagiaires, 59 contractuels et 219 titulaires.

EFFECTIF PAR FILIERE	<i>Filière Administratif</i>	65
	<i>Filière Animation</i>	7
	<i>Filière Culturel</i>	2
	<i>Filière Sécurité</i>	9
	<i>Filière sociale ATSEM</i>	25
	<i>Filière Sportive</i>	12
	<i>Filière Technique</i>	170
TOTAL		290

Heures supplémentaires rémunérées par filière en 2018



En 2019, il est prévu une augmentation des charges de personnel de 9,34% pour s'établir à 12,683 M€.

La Collectivité va poursuivre son recrutement pour renforcer l'effectif de certains services notamment :

- La police municipale
- Les services administratifs en particulier les ressources humaines, la direction financière, le service de la commande publique, les affaires scolaires, la direction des affaires culturelles, le système informatique
- Les services techniques

L'objectif étant d'améliorer l'organisation de ces services et leur permettre d'avoir un fonctionnement optimal tout en maintenant leur niveau de performance et d'efficience. Un équilibre doit être trouvé entre le renforcement des effectifs, l'optimisation fonctionnelle et la maîtrise de la masse salariale.

L'année 2019 verra aussi l'harmonisation des régimes indemnitaires dans le cadre de la mise en œuvre du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) en partenariat avec les représentants du personnel. Les crédits pour la mise en œuvre de ce dispositif seront prévus au Budget Primitif 2019.

En 2019, le plan de formation devra tenir compte de l'adéquation avec les orientations politiques et la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement 2019-2020.

Par ailleurs, les décisions gouvernementales portant sur la revalorisation du point d'indice permettant le calcul du traitement des fonctionnaires et les charges sociales augmenteront aussi la masse salariale à compter de janvier 2019.

Depuis janvier 2019, le prélèvement à la source (PAS) de l'impôt sur le revenu est effectif. La Collectivité assure le rôle de collecteur d'impôt sur les revenus versés à ses agents et le reverse mensuellement auprès de la DGFIP comme pour les cotisations sociales, hors PASRAU (Prélèvement A la Source pour les Revenus Autres).

Les dépenses de personnel n'affecteront pas de manière négative le taux d'administration de notre ville. Pour les collectivités de mêmes strates démographiques, Rémire-Montjoly, occupe une position très raisonnable, soit une moyenne de 12 agents publics pour 1000 habitants au 31 décembre 2017. Pour l'ensemble de la Guyane, ce taux moyen varie entre 27 et 31 agents en 2015.

4.2.3 Poursuivre le maintien de l'épargne de gestion

L'un des objectifs de la Collectivité est de continuer de dégager une Capacité d'AutoFinancement (CAF) ou épargne brute permettant de couvrir le remboursement de la dette, de contribuer au financement sur fonds propres des opérations d'investissements et de disposer d'un fonds de roulement pour payer les factures avant le versement des subventions. Je rappelle que la CAF correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

En 2019, compte tenu des hypothèses retenues, la Commune devrait pouvoir dégager une capacité d'autofinancement de 3,584 M€ après avoir dégagé 4,996 M€ en 2018 et 3,070 M€ en 2017.

Depuis l'exercice 2017, l'épargne nette ou CAF nette de la Collectivité correspondant à la CAF diminuée des remboursements du capital de la dette, est désormais reconstituée et s'est élevée à 1,590 M€ en 2017, et devrait être à hauteur de 4,607 M€ en 2018.

Selon les hypothèses retenues dans notre prospective, la Commune continuerait à dégager de l'épargne nette en 2019 qui devrait s'établir aux environs de 3,233 M€. L'épargne nette devrait rester positive en 2020 pour se situer à 2,369 M€ en 2020.

L'autofinancement qui serait dégagé de 2018 à 2020 s'évalue à 11,53 M€.

L'épargne nette qui serait dégagée de 2018 à 2020 s'évalue à 10,21 M€. Ainsi, sur cette période, 88% de l'autofinancement dégagé pourrait contribuer au financement de l'investissement.

Evolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute et d'épargne nette							
en milliers d'euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles de fct	17 516	21 472	21 984	24 834	27 936	28 088	28 818
% de variation	6,0%	22,6%	2,4%	13,0%	12,5%	0,5%	2,6%
Dépenses réelles de gestion	18 831	21 101	21 237	21 625	22 819	24 392	25 352
	4,6%	12,1%	0,6%	1,8%	5,5%	6,9%	3,9%
Epargne de gestion	-1 315	371	747	3 209	5 117	3 696	3 466
Frais financiers	203	198	182	139	121	112	493
Epargne brute	-1 518	173	565	3 070	4 996	3 584	2 973
Remboursement du capital	725	823	2 708	1 480	389	351	604
Epargne nette	-2 243	-650	-2 144	1 590	4 607	3 233	2 369

4.2.4 Maitriser le volume d'investissement en l'adaptant à notre capacité budgétaire

La mise en œuvre de cette stratégie de maîtrise de notre volume d'investissement en l'adaptant aux moyens financiers de la Collectivité ainsi que la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en constituant une épargne nette qui permet de financer les équipements a permis de retrouver un équilibre financier dès l'exercice 2017.

Pour autant, l'exercice 2019 ne sera pas seulement une année de continuité, il sera un exercice d'accélération du plan pluriannuel d'investissement 2019 2023 tout en continuant de rechercher un plan de financement vertueux dont le montage financier serait :

- Commune 20%
- Autres partenaires institutionnels 80%

Ce montage financier vertueux permet à la Collectivité d'éviter, d'une part, dans la mesure du possible de solliciter ses fonds propres en mobilisant l'autofinancement dégagé et son fonds de roulement. D'autre part, Il permet également d'éviter de recourir à l'emprunt de façon systématique et d'augmenter ainsi le niveau d'endettement de la Collectivité.

La Collectivité devra trouver un équilibre entre recherche de plan financement vertueux et réalisation des travaux d'investissement afin d'éviter d'accumuler un retard important dans la réalisation des opérations d'investissement.

L'objectif en termes d'investissements pour l'exercice 2019 est donc de terminer en premier lieu toutes les opérations en cours de réalisation et de se concentrer sur les investissements qui sont prioritaires et urgents, et, qui sont inscrits dans le Programme Pluriannuel d'investissement 2019 -2023 tout en sollicitant à minima ses fonds propres et le recours à l'emprunt.

Les opérations en cours de réalisation au 31/12/2018 et qui correspondent aux restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à 2,07 M€.

Les opérations en cours de réalisation au 31/12/2018	
Intulé de l'opération	Montant de l'opération
AUTRES EQUIPEMENTS	400 338
PROGRAMME BASE AVANCEE	137 615
CONSTRUCTION ESPACE CULTUREL	39 803
REHABILITATION DE L' HOTEL DE VILLE	38 381
CONSTRUCTION SALLE REPOS BIBLIOTHEQUE ECOLE	168 303
GROUPE SCOLAIRE PARC LINDOR EXTENSION	42 726
AMENAGEMENT VOIRIE URBAINE	98 493
REHABILITATION EGLISE D'IMMACULEE CONCEPTION	23 767
AIRE DE JEUX ARC EN CIEL	114 440
AMENAGEMENT CHEMIN MONT ST MARTIN	69 014
ECLAIRAGE TERRAIN ANNEXE STADE E. LAMA	220 977
TOTAL	2 070 433

Le plan pluriannuel d'investissements (PPI) prévu pour la période de 2018 à 2020 dont le montant s'élevait à 17,57 M€ a été actualisé en tenant compte des opérations réalisées en 2018 et de la conjoncture économique.

En effet, certaines opérations sont achevées comme l'opération :

- Aménagement du stade de football du vieux chemin
- Equipements intérieurs du pôle culturel
- Stabiilage érosion marine

Vous trouverez ci-dessous le détail du programme pluriannuel d'investissements présenté en 2018 :

Intulé de l'opération	Montant	2018	2019	2020
Aménagement du chemin du mont Saint-Martin	2 000 000	100 000	1 100 000	800 000
Réhabilitation de l'ancienne Ecole de Remire	1 300 000		800 000	500 000
Aménagement des canaux d'évacuation des eaux pluviales	300 000	100 000	100 000	100 000
Aménagement du cimetière paysager de RM	600 000	300 000	300 000	
Groupe scolaire de Cabassou	3 900 000	500 000	2 000 000	1 400 000
Groupe scolaire Eco Quartier	3 900 000	1 000 000	2 000 000	900 000
Extension Ecole E. Gentilhomme	200 000	200 000		
Ecoles (gros travaux)	450 000	150 000	150 000	150 000
Aménagement de l'entrée du Bourg de Remire	600 000		400 000	200 000
Aménagement du stade de football du vieux chemin	30 000	30 000		
Equipements intérieurs du pôle culturel	50 000	50 000		
Aménagement des locaux du centre technique	200 000	200 000		
Stabilage Erosion marine	160 000	160 000		
Salle de musculation Stade E. Lama	100 000	100 000		
Réaménagement de l'hotel de ville	130 000	130 000		
Extension Ecole Parc Lindor	600 000	600 000		
Local associatif Arc-en-ciel	200 000	200 000		
Aires de jeux	500 000	500 000		
Travaux TEPCV	300 000	300 000		
Création de voiries Liaisons diverses	850 000	250 000	300 000	300 000
Divers équipements	1 200 000	400 000	400 000	400 000
TOTAL	17 570 000	5 270 000	7 550 000	4 750 000

Ce programme d'investissements a été revu à la hausse en tenant compte de l'évolution de la situation financière de la Collectivité et peut-être plus ambitieux tout en étant à la fois réaliste et sincère. **Le PPI 2019 2023 s'élève désormais à 43,75 M€ étalé sur plusieurs années.**

Comme vous l'avez compris, ce plan est un prévisionnel mais ne se fonde que sur l'accompagnement financier de la Commune par d'autres partenaires. Dans le cas contraire, si ce partenariat vertueux ne peut se mettre en place, la Commune devra mener une réflexion sur le lancement ou le report de certaines opérations, voire de les financer en mobilisant ses fonds propres ou en recourant aux emprunts.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2019 2023						
Intulé de l'opération	Montant de l'opération	2019	2020	2021	2022	2023
Enseignement et formation	14 568 330	3 107 600	3 720 000	2 500 000	3 240 730	2 000 000
Groupe scolaire de Cabassou (PHASE I et II)	5 700 000	300 000	1 500 000	1 500 000	1 400 000	1 000 000
Groupe scolaire Eco Quartier (PHASE I et II)	5 740 730	500 000	1 400 000	1 000 000	1 840 730	1 000 000
EXTENSION ECOLE EMILE GENTILHOMME (Salle de repos et bibliotheque)	300 000	300 000				
Ecoles (gros travaux)	800 000	400 000	400 000			
Extension Ecole Parc Lindor	700 000	700 000				
Acquisition du terrain du Parc Lindor	707 600	707 600				
Extension de l'école JACQUES LONY	620 000	200 000	420 000			
Sports et Jeunesse	8 220 000	1 120 000	2 550 000	2 150 000	1 500 000	900 000
Salle de musculation Stade E. Lama	120 000	120 000				
TENNIS CLUB DE SUZINI	550 000		550 000			
Nouvelle piscine municipale	2 500 000	50 000	50 000	500 000	1 000 000	900 000
NOUVEAU HALL COUVERT DE CABASSOU AS22	3 000 000	150 000	850 000	1 500 000	500 000	
Réhabilitation et extension du hall de tennis table Gabriel LLARI	400 000	350 000	50 000			
Eclairage terrain annexe Stade E. Lama	250 000	250 000				
Réhabilitation du terrain de football Raphael Gallot	600 000	150 000	300 000	150 000		
Construction de cours couverts - bourg de montjoly	800 000	50 000	750 000			

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2019 2023						
Intulé de l'opération	Montant de l'opération	2019	2020	2021	2022	2023
Aménagement et services urbains - Environnement	10 502 584	3 422 584	1 560 000	520 000	2 500 000	2 500 000
Aménagement du chemin du mont Saint-Martin	1 500 000	600 000	380 000	520 000		
Aménagement des canaux d'évacuation des eaux pluviales	400 000	200 000	200 000			
Local associatif Arc-en-ciel	312 000	100 000	212 000			
Aires de jeux Arc-en-ciel	585 000	585 000				
Travaux TEPCV ministère de l'environnement	300 000	300 000				
Création de voiries contre allée G Challery	268 000	100 000	168 000			
Travaux enrobés sur voirie	1 000 000	500 000	500 000			
RHI ARC EN CIEL	474 584	474 584				
CŒUR DE VILLE	210 000	110 000	100 000			
Amenagement du marché dans la zone du Moulin à Vent	453 000	453 000				
Aménagement de voies de maillage	5 000 000				2 500 000	2 500 000
Sécurité	4 500 000	623 000	400 000	1 500 000	1 977 000	0
Vidéo Protection	4 500 000	623 000	400 000	1 500 000	1 977 000	
Culture	2 100 000	450 000	1 650 000	0	0	0
Restauration et aménagement de l'ancienne Ecole de Remire	1 700 000	400 000	1 300 000			
Travaux de grosses réparations Bibliothèque de Rémire	400 000	50 000	350 000			
Services généraux des administrations publiques locales	2 250 000	1 400 000	400 000	0	250 000	200 000
Aménagement du cimetière paysager de Rémire-Montjoly	500 000	500 000				
Aménagement des locaux du centre technique	500 000	500 000				
Eglise de Rémire	450 000				250 000	200 000
Divers équipements	800 000	400 000	400 000			
Famille	1 610 000	400 000	310 000	0	450 000	450 000
Rénovation et extension des locaux communaux dédiés à l'accueil de la petite enfance "quartier les Âmes-Clares"	400 000	300 000	100 000			
Subvention communale "accueil petite enfance"	310 000	100 000	210 000			
Crèches	900 000				450 000	450 000
TOTAL	43 750 914	10 523 184	10 590 000	6 670 000	9 917 730	6 050 000

En tenant compte des hypothèses d'évolution de l'épargne nette retenue dans notre scénario, la Commune devrait pouvoir financer ses opérations d'investissements grâce à l'autofinancement généré par la section de fonctionnement, par les subventions d'investissement, par le FCTVA et enfin par le recours à l'emprunt sans avoir la nécessité du recours à une augmentation régulière de la pression fiscale.

Compte tenu de notre capacité à emprunter, et à condition de dégager un autofinancement en adéquation, il sera possible dans les conditions évoquées de réaliser ce programme pluriannuel d'investissements en équilibrant le plan de financement des opérations.

Pour autant, ce programme d'investissement génère un besoin de financement de la section d'investissement en 2019 et en 2020 respectivement d'environ 3,9 M€ et 1,5 M€. Il sera donc nécessaire pour atteindre l'équilibre financier de recourir à une politique d'emprunt pour un montant de 3,9 M€ en 2019 et 1,5 M€ en 2020, ce qui portera l'endettement total à 5,4 M€ sur la période.

Dans ces conditions, la Commune ne devrait pas mobiliser son fonds de roulement qui devrait s'élever à 9,988 M€ en 2018 et rester relativement stable en 2019 et en 2020 respectivement de 10,04 M€ et 10,02 M€.

Evolution prévisionnelle des dépenses d'investissement en fonction de l'épargne nette							
en milliers d'euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Investissement	2 731	4 816	4 456	4 007	4 453	12 594	10 590
Epargne disponible	-2 243	-650	-2 144	1 590	4 607	3 233	2 369
Subventions et FCTVA	3 789	5 488	5 013	4 374	4 592	5 515	6 703
Emprunt	0	2 605	0	0	0	3 900	1 500
Mobilisation du fonds de roulement	1 185	-2 627	1 587	-1 957	-4 746	-54	18
Total des ressources	1 546	7 443	2 869	5 964	9 199	12 648	10 572
Fonds de roulement debut d'exercice	3 429	2 244	4 871	3 284	5 242	9 988	10 042
Fonds de roulement de fin d'exercice	2 244	4 871	3 284	5 242	9 988	10 042	10 024

Evolution prévisionnelle de l'encours de la dette de 2016 à 2020 :

<i>en milliers d'euros</i>	Rappel CA 2016	2017	2018	2019	2020
Emprunt(s) nouveau(x)				3 900	1 500
Encours de dette de fin d'exercice	6 285	4 805	4 416	7 966	9 106

L'encours de la dette, qui devrait se situer à 4,416 M€ en 2018, augmenterait pour s'établir à 9,106 M€ en 2020.

Dans ces conditions, les ratios financiers seraient les suivants :

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de rigidité budgétaire	51,7%	46,3%	42,0%	45,6%	46,6%
Poids de la masse salariale	50,9%	45,8%	41,5%	45,2%	44,9%
Taux d'épargne brute	2,6%	12,4%	17,9%	12,8%	10,3%
Volume de dette	28,6%	19,3%	15,8%	28,4%	31,6%
Capacité de désendettement	11,1	1,6	0,9	2,2	3,1
Effort d'investissement	20,3%	16,1%	15,9%	44,8%	36,7%
Taux de financement propre de l'investissement	12,7%	76,6%	112,2%	28,5%	28,1%

Il convient de constater que les indicateurs financiers sont au vert depuis 2017. Plus précisément, en 2018, le taux d'épargne brute se situerait à 17,9% et la capacité de désendettement serait en deçà de 1 an, soit 0,9 année. En outre, la Collectivité aurait pu financer totalement sur fonds propres ses opérations investissements réalisées en 2018 ce qui se traduit, d'une part, par un taux de financement propre de l'investissement de plus de 112,2%, après avoir été de 76,6% en 2017 ; D'autre part, par une capacité d'autofinancement s'élevant à 4,996 M€ laquelle reste supérieur aux montants des investissements réalisés de 4,453 M€.

En 2019, les ratios devraient être conformes aux normes avec un taux d'épargne brute de 12,8% et une capacité de désendettement de 2,2 années.

L'effort d'investissement de 44,8% en 2019 et de 36,7% en 2020 traduirait la volonté de Municipalité d'accélérer son programme d'investissement.

Dans ces conditions, la Commune pourrait prétendre, d'une part, à la sollicitation du dispositif de préfinancement de subventions d'Etat et d'Europe auprès de l'Agence Française de Développement (AFD), et d'autre part, aux subventions accordées par l'Etat.

Une gestion financière efficiente des marchés contribuera à réduire la mobilisation des fonds propres et l'utilisation des emprunts relais pour honorer les paiements des créances.

Tels sont les éléments que je sou mets à votre réflexion pour ouvrir le débat qui nous permettra d'élaborer le Budget Primitif 2019 et qui nous donnera les moyens de répondre et de satisfaire au mieux aux besoins de nos administrés.

 Le Maire,

Jean GANTY

